

Aussi se vérifie-t-elle tous les jours, depuis 1815, cette prophétie du capitaine de Sainte-Hélène !

Combien de luttes, de sang, d'années ne faudra-t-il pas encore pour que le bien que je voulais faire à l'humanité puisse se réaliser.

On annonce, dit l'Opinion nationale, que tous les rédacteurs du journal l'Illustration ont envoyé leur démission à M. Marc, directeur de ce journal politique illustré, et ce fait est confirmé par le Siècle.

L'Opinion et le Siècle se taisent, d'ailleurs, sur les motifs de cette démission.

Pour toute la correspondance : J. RENOUX.

Tribunaux.

La Cour de cassation (chambre criminelle), a rendu dans son audience du 24 février, sous la présidence de M. Vaisse, un arrêt important qui fera bien méditer les journaux publiés sans autorisation, timbre ni cautionnement. Elle a, sur le pourvoi du procureur général, près la cour impériale de Toulouse, cassé un arrêt de cette cour, en date du 29 décembre dernier, qui avait acquitté le gérant et l'imprimeur du journal la Voix de Toulouse en décidant que la discussion d'actes quelconques de l'autorité municipale, et notamment d'embellissements projetés dans une ville, rentre dans la catégorie des matières politiques et d'économie sociale, et par suite, est interdite aux journaux publiés sans autorisation préalable, sans timbre et sans cautionnement.

Concurrences déloyales.

La concurrence déloyale inspire une foule de manœuvres qui finissent tôt ou tard par amener leurs auteurs devant le tribunal correctionnel. On voit des industriels peu scrupuleux chercher à détourner une clientèle acquise, non en lui offrant mieux et meilleur marché, mais en usurpant un nom, une marque de fabrique, une étiquette, en se couvrant d'un masque que le public, trompé, peut prendre pour le visage d'autrui.

Ceci n'est plus de la concurrence, c'est de la fraude. Aussi la justice consulaire, et au-dessus d'elle, la Cour, se montrent-elles justement sévères pour ces usurpations, et attentives à ordonner les mesures propres à empêcher la confusion.

Elles ne peuvent aller jusqu'à interdire à quelqu'un de faire le commerce sous son nom, ou de le mettre en vedette dans une raison sociale, quand, d'aventure, ce nom est identique à un autre, illustré par quelque ancienne réputation commerciale.

Tout Félix peut vendre des petits pâtés, tout Moreau des prunes à l'eau-de-vie, tout Farina de l'eau de Cologne, tout Cluquot du vin de champagne; mais à la condition de se distinguer assez nettement de l'homonyme déjà en possession du nom pour que le public sache bien à qui il a affaire, et que, s'il lui plaît de donner la préférence au nouveau venu, ce soit uniquement parce qu'il trouvera son produit meilleur, non parce qu'il sera trompé sur sa provenance.

C'est ce que la deuxième chambre de la cour de Paris vient de juger au profit d'une maison Louis Roderer, de Reims, dont la réputation dans le commerce des vins de Champagne, a-t-on dit, place son nom au même rang que ceux de Cluquot, Moët, et Montebello.

Une concurrence avait surgi sous le nom de Théophile Roderer et Co, maison ainsi nommée, grâce à l'association d'un M. Théophile Roderer, recruté tout exprès, d'après les demandeurs. On s'en est défendu, et le tribunal de commerce, en reconnaissant à M. Th. Roderer, le droit de faire sous son nom tel commerce qu'il lui plaisait, s'était borné à ordonner que, pour éviter toute confusion avec la maison Louis Roderer, sa rivale s'intitulerait Théophile Roderer et Co, avec le prénom en toutes lettres, et en aussi gros caractères que le nom.

La cour sur les plaidoiries de M^{rs} Bétoulaud et Nicolet, a joint à ces précautions celle d'ajouter encore à cette désignation la mention suivante : Maison fondée en 1864.

FAITS DIVERS

Un typhon comme on n'en avait pas vu depuis 40 ans, vient d'éclater sur Saigon et la basse Cochinchine dans la journée du 10 décembre. Tous les riz, dont les épis n'ont pas été arrachés, ont été égrenés. Le désastre est considérable. On ne sait pas encore s'il a péri du monde pendant cette affreuse tempête. Le même courrier apporte des nouvelles très-défavorables sur les récoltes dans les Indes, en Chine et dans le royaume de Siam.

Un incident probablement inouï a signalé un incendie survenu à Bourges dans une des journées glaciales que nous venons de traverser.

Un pompier voulant s'assurer quel endroit de la maison atteint par les flammes réclamait de prompts secours, est monté à une échelle transformée pour le moment en un énorme glaçon.

Arrivé au sommet, après des difficultés inouïes, il jette un rapide coup-d'œil sur les coins menacés et se dispose à redescendre; mais, ô fatalité! ses pieds, ses mains, déjà engourdis par le froid, ainsi que ses habits qui étaient mouillés, ne font plus qu'un avec l'échelle. Impossible de faire un mouvement: le malheureux était gelé! Son appel au secours fut entendu de suite heureusement, car sans doute un fatal accident eût été à déplorer.

Le Moniteur Belge contient un arrêté royal, en date du 20 février, qui dispose qu'une statue en bronze, en l'honneur de David Teniers, premier directeur fondateur de l'académie royale des beaux-arts d'Anvers, sera érigée sur une des places publiques de ladite ville. L'Etat contribuera dans les frais d'exécution de ce monument pour une somme de dix-huit mille francs. C'est le statuaire Ducaju d'Anvers, qui sera chargé de faire la statue.

Dernièrement, Frédérick-Lemaitre donnait une représentation au théâtre de Versailles, dirigé par son fils.

Pendant un entr'acte, le vieux comédien s'approche d'un jeune musicien de l'orchestre et lui dit :

« C'est vous, espèce de... qui vous êtes permis de parler tout haut pendant ma grande scène du troisième acte ? »

Le jeune homme toisa dédaigneusement Frédérick; puis lui tourna le dos en lui répondant négligemment :

« Moi?... je dormais ! »

On lit dans Mon Journal, petite feuille littéraire quotidienne :

« Notre siècle est sceptique et rit volontiers de tout.

Les sorciers ont fait leur temps, et quant aux esprites, c'est à peine s'ils en imposent encore à quelques esprits crédules. On ne croit plus beaucoup à l'existence de trésors cachés. Or, voici ce qui s'est passé il y a quelques jours, à Paris, rue St-Anne.

Un vieillard y demeurait depuis quarante ans, dans un bouge de cinquante francs par an. Il était vêtu de haillons sordides, vivait un peu de la charité des voisins, et son budget personnel ne dépassait guère deux ou trois cents francs par an.

Lorsqu'il mourut, il y a quatre jours, on alla prévenir son neveu, domestique chez M. G..., inspecteur au chemin de fer du Nord.

L'héritier se présenta sans trop de hâte, et comme il a en province deux cousins, héritiers au même titre que lui, il pria un notaire de venir dresser un inventaire, afin de couvrir sa responsabilité.

On fouilla les meubles; il n'y avait que du linge en lambeaux; les draps du lit étaient d'une saleté repoussante. On éventa la paillasse: on y découvrit 225,000 fr. en or! On s'aperçut que quelques briques du plancher n'étaient pas bien assujetties, on les souleva, et l'on trouva en titres de rentes, actions ou obligations, un total de 920,000 francs!!!

On a immédiatement prévenu les deux autres héritiers qui sont accourus par le premier train. Quant au domestique de M. G..., il a sur-le-champ congédié son maître.

Voici quels sont les revenus du Jockey-Club, de Paris, pour 1865. Souscription des 650 membres anciens 227,900 fr.; de 40 nouveaux, 36,000 fr.; celle des membres temporaires, 1,500 fr.; produit des jeux, 40,000 fr. Total, 305,000 fr.

E-CENTRIGITE AMERICAINE. — Riente plus étrange que les pre-mas américains. L'ex-vice-président des Etats-Unis, Hamlin, qui s'appelait Annibal de son petit nom, portait aussi celui d'Africa, pour se distinguer de ses trois frères Europa, Asia et America.

Un habitant de Boston vient de pousser plus loin encore l'excentricité. Il a fait inscrire son enfant à l'état-civil sous le nom de : « Amendement constitutionnel. »

On lit dans le Moniteur Viennois :

L'usine de MM. Barbarin et Bonjean, fabricants de draps, établie dans les vastes bâtiments reconstruits, il y a deux ans à peine, par M. Auguste Richard, teinturier, a été complètement détruite par le feu, en moins de quelques heures.

C'est vers onze heures un quart que l'incendie s'est déclaré dans une des pièces du rez-de-chaussée. L'alarme aussitôt donnée, les pompiers sont accourus, avec les pompes de la ville, sur le lieu du sinistre.

Déjà la maison Richard était la proie des flammes, ainsi que tout ce qu'elle contenait. Les efforts devenaient donc impuissants de ce côté.

Les flammes, après avoir tout dévoré tout renversé dans une immense fournaiise ont gagné les maisons en face, de l'autre côté de la rue.

Quatre ou cinq de ces maisons s'embrasaient à la fois.

L'angoisse et l'anxiété ont redoublé en ce moment; de pauvres ouvriers, surpris dans leur premier sommeil, cherchaient à sauver leurs enfants et leur ménage. Impossible à eux de trouver une issue du côté de la rue, dont la chaussée s'était comblée sous une voûte de feu. C'est sur le derrière, du côté des rochers du mont Arnaud, qu'ils furent forcés d'opérer leur périlleuse retraite.

C'est alors qu'un père de famille, tenant dans ses bras sa jeune fille, se trouva en face d'un escalier à demi-consumé. Ne songeant qu'au péril qui menaçait son enfant, et s'oubliant lui-même, il l'enveloppe dans un drap de lit, fixe à une corde le précieux fardeau et le fait descendre par une fenêtre de la hauteur d'un second étage.

Mais, à moitié chemin, le noeud de la corde cède, et la jeune fille est précipitée sur le sol, d'où elle est relevée, ayant une cuisse fracturée et la mâchoire brisée. M. le docteur Orcet s'est empressé de donner des soins à cette intéressante victime, qu'il a voulu accompagner jusqu'à l'hospice.

Nous lisons dans le Nouvelliste de Marseille : « M. C..., riche propriétaire dont on évalue la fortune à environ deux millions de francs, était d'un caractère excentrique et enclin à des manies de parcimonie qui le classaient dans la catégorie des

riches Harpagons; néanmoins M. C..., dit-on, ne louait pas la majeure partie de ses immeubles, et ils sont nombreux, par suite de ses hautes prétentions. Il possédait la maison de la rue Pisançon, n° 5, qu'il tenait fermée depuis environ trente-cinq ans, de laquelle il n'a loué dans cet espace de temps que le magasin qui a été occupé par un marchand de nouveautés, pendant le temps qu'a duré la démolition de la rue Saint-Ferréol-le-Vieux, où cet établissement est revenu se placer dès que, sous le nom de rue de Rouvière, elle a été de nouveau livrée à la circulation. M. C... habitait la campagne et avait dans sa maison de la rue Pisançon un pied à terre dans lequel il venait régulièrement passer quelques heures, ordinairement de onze heures du matin à une ou deux heures de l'après-midi.

Depuis le lundi 13 février, M. C... n'avait plus reparu dans sa famille, à qui cette disparition donnait de vives inquiétudes; on l'avait cherché partout où ses habitudes l'amenait, même dans la maison de la rue Pisançon, et les recherches étant restées infructueuses, on revint visiter les mêmes lieux plus minutieusement avec le pressentiment d'un malheur; cette dernière perquisition a eu lieu hier. Le sieur C... ne fut trouvé dans aucun appartement de la maison, lorsqu'arrivé à une pièce dépendante du cinquième étage, on en trouva la porte fermée à clef; on pénétra cette pièce en faisant ouvrir la porte par un serrurier et l'on trouva étendu, couché sur le côté droit, au milieu d'une mare de sang coagulé, le cadavre de M. C... M. Moutardier, commissaire de police de l'arrondissement, qui présidait à cette perquisition, requit le ministère des docteurs David et Batigne, dont le domicile est voisin. Ces Messieurs procédèrent à la vérification du cadavre; après avoir coupé deux mèches de cheveux empaquetées de sang sur le derrière de la tête, on constata l'existence de deux plaies qui avaient dû être faites par deux coups violemment portés. Le chapeau de l'infortuné M. C..., qui était à quelques pas de son cadavre, avait deux trous dont la position correspondait aux plaies découvertes sur la tête lorsqu'on l'a essayé.

La chambre dans laquelle gisait le cadavre à l'indépendamment de la porte d'entrée, une porte de dégagement qu'on avait fermée en poussant la targette. Une quinzaine de clefs de diverses formes étaient éparses sur le sol. La police ne pouvant laisser le cadavre dans cette maison abandonnée, l'a fait transporter à la Morgue pour être mis à la disposition de la famille. Voilà les renseignements que nous avons pu recueillir et dont nous ne pouvons garantir la rigoureuse exactitude, étant le résumé de la rumeur publique. Le malheureux M. C... a-t-il été la victime d'un crime ou aurait-il trouvé la mort dans une chute? C'est ce que prouvera l'information judiciaire qui se poursuit.

Pour tous les articles non signés, J. Renoux.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'ECONOMIE DOMESTIQUE RÉPERTOIRE de toutes les connaissances usuelles. Religion — Éducation — Morale — Législation — Administration — Finances — Industrie et Commerce — Économie domestique — Hygiène — Médecine domestique — Pharmacie usuelle — Économie rurale — Agriculture, Horticulture et Arboriculture — Art vétérinaire — Exercices du corps — Jeux de société, etc. Rédigé par une société d'écrivains spéciaux SOUS LA DIRECTION DE D. LEPRINCE, Ancien élève de l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Le Dictionnaire d'économie domestique, encyclopédie pratique, est publié en fascicules de 12 livraisons contenant 96 pages, Prix du fascicule, 1 fr.; — l'Ouvrage complet, 10 fr.

MAUX D'ESTOMAC. Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHAOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans chaque ville.

PURGATIF DE DESBRIÈRE. Composé avec la magnésie pure, le CROCOLAT DESBRIÈRE purifie parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur PURGATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les HUMEURS qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

VINAIGRE DE TOILETTE COSMACÉTI. Supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. — Dépôt chez les Parfumeurs. 4425-7115

AFFECTIONS DE POITRINE. CATARRHES, COQUELUCHE, GRIPPE, ETC. Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PÂTE DE NAFÉ de DELANGRENIER sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies. 5087-9261

M. de Villemessant, vient d'envoyer un exemplaire de l'Album du Grand Journal, en prime, aux abonnés de toutes ses publications, Figaro, Autographe, Grand Journal, Gazette des Abonnés. Depuis que les journaux ont pris l'habitude d'offrir des primes à leurs souscripteurs, il n'en est point, assurément, de plus belle ni de plus complète.

Cet album est composé de 150 pages contenant plus de 300 dessins dus à la plume de nos meilleurs dessinateurs, tirés sur papier très beau et très fort, et choisis les trois mille planches gravées qui forment la collection du Monde illustré, les huit cents gravures de la Vie parisienne, et trois mille bois comiques dessinés par Cham. C'est au milieu de ces richesses qu'ont été puisés les matériaux de cet Album, que l'on a classés et divisés avec une méthode très ingénieuse; les saisons, les voyageurs, les types et les paysages étrangers, les fantaisies, forment autant de séries distinctes qui permettent à l'œil et à l'esprit d'en comprendre et d'en goûter le charme, d'autant mieux que les bois dus à la verve impéuisable de Cham et de Marcellin forment entre chacune de ces scènes la plus agréable diversion. Il va sans dire que le soin le plus scrupuleux a présidé au choix de toutes ces gravures, et qu'il n'en est pas une seule qui puisse faire regretter à la mère de famille d'avoir laissé sur la table du salon cet Album, providence des longs loisirs de la vie de province. Ingres, Edmond Morin, Gustave Doré, Gustave Janet, Ch. Yriarte, tels sont les noms qui brillent à chaque page de ce livre d'or de l'illustration contemporaine. N'oublions pas de dire qu'une note explicative jointe à chaque gravure, familiarise tout à fait le lecteur avec la pensée ou les souvenirs de l'artiste.

Cette prime, sans compter le papier ni l'impression, aurait coûté plus de cent mille francs de frais d'établissement, si les confrères de M. de Villemessant ne s'étaient prêtés très obligeamment à son idée.

Aussi, en librairie, cet Album ne serait-il pas vendu moins de 40 francs. M. de Villemessant, grâce aux quantités sur lesquelles il opère, le donne pour 8 franc à tous les abonnés anciens et nouveaux du Figaro, du Grand Journal, de l'Autographe et de la Gazette des Abonnés.

Pour les recevoir franco, dans les départements, par les messageries, soigneusement enveloppé, envoyer 10 fr. au bureau du Grand Journal, 3, rue Rossini.

D'après les chiffres des demandes et l'affluence des acheteurs; nous engageons les personnes qui voudraient acquérir cette prime exceptionnelle, à se hâter, car la première édition sera bientôt épuisée, et un second tirage exigera de nouveaux et longs retards.

COMPAGNIE DES MINES DE BÉTHUNE.

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELES. A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE (l'hectolitre pesant 80 k. mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure de 1^{re} qual., 1 fr. 65 fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2^e id. 1 fr. 55

FINES NOISSETTES 1 fr. 40 (l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville. (octroi compris). 2 fr. 25

GROSSE GAILLETTERIE (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2 fr. 20

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des 1^{re} qual., 1 fr. 55 fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2^e id. 1 fr. 45

FINES NOISSETTES, 1 fr. 30 (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. (Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

La Monographie des Hémorrhoides

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Échiquier, Paris. (Consultat.) Auranck. 5006

AVIS TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. — Il possède le double avantage d'enlever la douleur de suite et de faire la racine en peu de jours. Emploi facile, sans nul danger. 25,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. A Paris, 18, rue Fontaine-Molière. — Dépôt à Roubaix, chez M. COLLE, Grande-Place, 24. 4437-7306

Le compte-rendu de la compagnie d'assurances sur la vie The Gresham constate pour l'année 1864, les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année. 47,424,124 Affaires acceptées par la Co. 38,766,325 Sinistres payés. 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50.

ANNONCES

Les annonces doivent être déposées au bureau du JOURNAL DE ROUBAIX, au plus tard à trois heures, le jour de la publication. — Passé cette heure, l'insertion ne peut avoir lieu que dans le numéro suivant.

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix. VILLE DE ROUBAIX, rues Notre-Dame, Blanchemaille, Haut Fontenoy et chemin de la Maquellerie, 5 MAISONS A VENDRE pour en jour de suite.

Le Jeudi 23 mars 1865, 3 heures précises de relevée, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude, à l'adjudication définitive des maisons dont la désignation suit :

UNE MAISON à usage d'Estaminet sous l'enseigne : Au Temps perdu. — Cette maison est occupée par M. Richard Trachet, cabaretier, jusqu'au 1^{er} octobre 1866.

UNE MAISON à usage d'Estaminet sous l'enseigne : A la Paix chinoise. — Cette maison située à l'angle de la rue de Blanchemaille et de la rue de l'Avocat, est occupée par M. Louis Delcroix, cabaretier, jusqu'au 1^{er} août 1866.

UNE AUTRE MAISON, à usage de journalier, située rue de l'Avocat, occupée par Mme veuve Houtrage.

UNE MAISON avec jardin, située au Haut-Fontenoy.

UNE AUTRE MAISON à usage d'ouvrier située au chemin de la Maquellerie. S'adresser pour les renseignements à M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix. 5146

Etude de M^{rs} COTTIGNY et DUCHANGE, notaires à Roubaix. Roubaix, rue Saint-Georges, 45, UNE MAISON A ÉTAGE, Erigée sur 9 ares 93 centiares de fonds et jardin clos de murailles et occupée par M. Jules Cheval.

A VENDRE En totalité ou en deux lots. Par suite de décès, pour en jour et disposer, savoir : du jardin immédiatement et de la maison le 1^{er} mai 1865.

Le lundi 6 mars, à 4 heures précises de relevée, M^{rs} COTTIGNY et DUCHANGE procéderont en l'étude dudit M^{rs} COTTIGNY, sise à Roubaix, rue Neuve, 44, à l'adjudication qui sera définitive dudit bien. 5155

Etude de M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix. VILLE DE TOURCOING, Hameau du Blanc-Seau

A l'angle de la route de Roubaix à Mouvaux et du chemin de la Maquellerie. 3 MAISONS D'OUVRIERS A USAGE DE CINQ DÉMETRES CONTENANT 3 ares 91 centiares A VENDRE pour en jour de suite

Le lundi 6 mars prochain, 3 heures précises de relevée, M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication qui sera définitive dudit bien. 515